



En difficulté, les supporters de la politique universitaire manient l'insulte et les menaces

*L*es organisations CGT et FSU de l'Université parisienne Pierre et Marie Curie (UPMC) ont obtenu gain de cause auprès du tribunal administratif en demandant que les compétences élargies de l'UPMC soient déclarées illégales. Du coup, certaines primes distribuées « à la tête du client » sont remises en cause. Cela a été aussi le cas à Montpellier 2. Depuis l'autonomie des Universités, beaucoup de leurs Présidents introduisent une gestion de type privé et souvent ne s'embarrassent pas de la légalité ni de la consultation des instances paritaires statutaires. C'est ce qu'a justement remarqué le tribunal administratif. Devant cette situation, le Président de l'UPMC a produit un communiqué vengeur envoyé à tous les personnels. Dans ce communiqué au vocable guerrier, il accuse nommément un responsable local du SNESup-FSU et met en cause, dans des propos outrageants, tous ceux qui refusent de voir l'Université et la recherche publique livrées aux forces du capital. Faire taire les opposants, faire accepter par tous la liquidation du service public d'enseignement supérieur tel est l'objectif. La cellule « Communistes » a réagi et envoyé une lettre de soutien à notre ami syndicaliste mis en cause personnellement.

Michel,

J'ai pris connaissance du communiqué présidentiel. Je me joins ainsi que les camarades de "Communistes" au mouvement d'indignation qui s'est fait jour. Au-delà de l'indignation, nous devons mesurer qu'il y a dans ce communiqué une logique d'exclusion de tous ceux qui luttent contre des "réformes" qui construisent une Université au service du capital mondialisé. Tu as raison de dire qu'il faut dénoncer et faire cesser les choses car sinon le risque est majeur de voir la pensée critique, fondement du travail scientifique, se faire engloutir par un totalitarisme liberticide.

Amitié à toi et à tous ceux qui luttent.

Michel Gruselle
Responsable de la cellule "Communistes" Université
Recherche